

## La corruption et sa perception dans l'industrie

Conférence OHADA, 29 février 2008

Présentation de Thomas Pletscher

### Fonctions

- >economie suisse: direction du département traitant des questions de concurrence et régulation
- >ICC: Vice-président du Comité anti-corruption
- >BIAC: Président du groupe de travail anti-corruption
- >SCSA: Membre du Comité exécutif

## Nouvelles règles

- > Conventions régionales: OAS, Conseil de l'Europe
- > Convention OCDE
- > Convention de l'ONU (et UN Global Compact)
- > Recommandations CCI

## Contexte

- > Les entreprises soutiennent la lutte contre la corruption
- > Les règles juridiques modifiées doivent être appliquées dans la pratique
  - Codes d'entreprise
  - Programmes de formation
- > L'offre et la demande de pots-de-vin doivent être traitées en même temps

## Cas concrets

- > Achat de tableaux d'un agent de l'administration en échange d'octroi de permis
- > Frais demandés pour la documentation et être ensuite ajouté sur la liste préférentielle
- > Provision demandée pour régler le problème de l'assurance crédit à un stade avancé d'un projet
- > Demande d'accords de prêts sans garantie aux membres de la famille
- > Demande d'un paiement partiel sur un compte bancaire dans un pays tiers

## Dilemmes des entreprises

- > Malgré la découverte de sollicitation, l'argent versé ne peut être récupéré
- > Sanction excessive des personnes impliquées
- > Sollicitation difficile à prouver
- > Difficulté de clarifier la légitimité d'un paiement précis
- > Nécessité de protéger le secret professionnel si les concurrents sont impliqués
- > Effets sur des contrats futurs avec l'administration (réputation de dénoncer ces partenaires)

## Activités du BIAC

Représentation officielle des entreprises

Consultations avec les organes de l'OCDE

Activités des organisations membres

Participation aux examens des pays

Coopération étroite avec la CCI

## Exemples de règles

- > Les cadeaux sont ouverts sur la table, la corruption est secrètement "sous la table"
- > Contact direct avec les agents
- > Obliger les agents aux règlements d'entreprises
- > Engagement à signaler les transactions suspectes au comité interne
- > Toutes les contributions politiques sont autorisées par la direction et peuvent être publiées

## La problématique dans les entreprises

- > Responsabilité de l'organisation (Punition de personnes morales)
- > Responsabilité des cadres supérieurs (inclus les demandes d'emprisonnement)
- > Déduction fiscales
- > Blanchiment d'argent
- > Préjudice à l'image
- > Abandon des offres publiques
- > Responsabilité civile
- > Responsabilité personnelle du Comité des directeurs